



DLM Obtient son redressement judiciaire sur 10 ans

A tous nos clients, fournisseurs, investisseurs, collaborateurs et parties prenantes dans notre écosystème,

Durant les mois d'observation suivant l'ouverture de la procédure de sauvegarde le 26 avril 2021, nous avons travaillé durement avec notre syndic pour proposer un plan de continuation de l'activité de Delattre Levivier Maroc sur une durée de 10 ans.

Le tribunal de Commerce de Casablanca, par sa décision N°21 du 17 février 2022 a confirmé favorablement le redressement DLM avec :

- Acceptation de la proposition du Syndic**
- Plan de continuation sur 10 ans**
- Maintien des instances de gouvernance**

Ce jugement vient consacrer les efforts et les sacrifices de l'ensemble des collaborateurs et de nos partenaires qui nous ont soutenu.

Grâce à votre soutien et confiance dans cette période difficile que traverse notre entreprise et dont nous souffrons tous, cette décision ouvre de nouvelles perspectives.

Nous voulons également remercier notre partenaire social, l'UGTM et les autorités qui ont fait preuve de bienveillance et de compréhension à l'endroit de notre compagnie.

Nous sommes convaincus que le développement de notre industrie à travers les projets d'investissements futurs dans le cadre du plan de relance de notre pays apportera les opportunités pour DLM. Le top management de l'entreprise est totalement mobilisé pour aller chercher de nouveaux marchés, de nouveaux clients.

Plus que jamais, nous avons besoin de la confiance de nos clients que nous avons servis depuis 70 ans et nous leur exprimons notre engagement à les servir dans le cadre d'une nouvelle expérience client.

Avec votre confiance et soutien, Nous allons continuer à développer DLM et contribuer à la création de valeur pour tous nos partenaires, consolider les emplois nécessaires et par voie de conséquence, redevenir un acteur de référence marocain dans notre secteur.